

Commentaires / Demandes de changements dirigés à la SAAQ	Réponse proposée par l'AQTr	Réponse de la SAAQ
Commentaire : enlever les 11 mois d'accompagnement pour le 6A temporaire (cf.#7).		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : difficulté à suivre, car le matériel n'était pas final (cf. #8) / aide didactique (cahier) non disponible (cf.#12) (N.B. ce commentaire est noté presque par tous les participants), donc bon nombre de questions restent sans réponse (cf. #18)	L'AQTr prend note.	
Commentaire : détailler plus les CF et CR pr que ce soit plus pertinent (cf. #12).		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : la formation devrait être réduite à l'essentiel (2 heures), car du point de vue du moniteur, il y a bcp de choses superflues (cf. # 21).	L'AQTr prend note.	
Commentaire : pourquoi suivre une mise à jour obligatoire alors qu'on nous répète que rien ne change? Trop peu de temps est consacré à ce qu'on doit changer ds le nouveau programme (cf. #22)	L'AQTr prend note.	
Commentaire : mieux former les formateurs à cette méthode (par compétences) et mieux s'assurer sur le terrain de la compétence des formateurs (cf. #25).	L'AQTr prend note pour les prochaines formations.	
Commentaire : manque de manuel de référence / aucun manuel remis pr l'étude (cf. #30).	L'AQTr prend note.	
Commentaire : le programme ne semble pas avoir été revu en profondeur; il manque encore bcp d'éléments au programme (cf. #31)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : formation trop longue pr le manque de contenu nouveau. Faire la formation avec un matériel « en ébauche » n'est pas optimal (cf. #33)	L'AQTr prend note pour les prochaines formations.	
Commentaire : cette séance de formation s'adresse plus aux gestionnaires des écoles de conduite et non aux formateurs. « SVP, donnez-moi un produit fini prêt à être diffusé » (cf.#44)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : n'expliquer que les changements, et non de ce qui est déjà en place mais ne change pas. (cf. #47)	L'AQTr prend note pour les prochaines formations.	
Commentaire : ratio de 4 groupes de 5 élèves en CF est dangereux selon moi, car vous (la SAAQ) refusez que 1 groupe (1moniteur-5élèves) ne puisse se faire sur un terrain de moins de 500 m3. Nous considérons que c'est illogique de fonctionner de cette façon. Si nous respectons le ratio, cela voudrait dire qu'en principe, on pourrait donner un cours en CF. 1 moniteur – 5élèves sur un terrain de 1250 m3, ce qui à l'avis des moniteurs de l'école est impossible, tout aussi impossible pr 20 élèves – 4moniteurs sur le même terrain. (cf. #51)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : l'évaluation de la formation pr le circuit fermé et routier devrait être simplifiée (cf. #50)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : seuil de rentabilité en CF : min 5 élèves; parle-t-on de l'autoformation sur le contrat OPC? (cf. #56)	Cette information ne doit pas apparaître sur le contrat école-élève dans le cadre de la formation moto, car elle ne relève pas de l'école.	
Commentaire : non-disponibilité du Guide de l'élève / programme moto (cf. #62)	Disponible à ce jour.	

Commentaire : dans le programme moto, segmentation « Monter sur une moto » (p.42) : « placer le guidon droit... » devrait être « vers la droite, guidon ouvert ». On remet le guidon droit après l'avoir enfourchée. (cf.#67)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : utiliser l'approche par compétences pr diffuser la MAJ moto (cf. #68)	La formation par compétences ne se prêtait pas pour cette situation.	
Commentaire : élaborer concrètement sur la matière à ajouter aux cours sur route (cf. #72)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : manque de spécifications envers la SAAQ sur les figures en CF. (cf. #77)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : manque de précisions ds le détail des formations (cf. #78)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : Donner la formation « quand tout est coulé ds le béton » (cf. #83) (et mentionné par de nombreux autres formateurs)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : Formation trop longue, elle s'adresse à des instructeurs d'expérience et pourrait être simplifiée (cf. #86)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : On devrait recevoir de la SAAQ les exercices précis du futur examen en CF (cf. #89)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : se focaliser sur les différences entre l'ancien et le nouveau programme (cf. #95)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : Adoucir les examens de la SAAQ (cf.#101)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : On survole des changements qui n'ont pas encore été concrétisés par le gouvernement (cf. #107)	S/O	S/O
Commentaire : Manque d'infos de la part de la SAAQ. Beaucoup d'infos utiles pr les écoles, mais qui ne sont pas toutes nécessaires pr des moniteurs (cf. #125)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Le formateur moto devrait se déplacer en véhicule sur la route pour sa sécurité et il lui serait plus facile de faire une bonne évaluation (cf. #126) avec communication radio (cf. #129)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : La numérotation en couleur des diapositives est difficile à voir de loin. (cf. #127)	L'AQTr prend note.	
Commentaire : Le formateur devrait nous avertir lorsqu'il change de diapositive pour que nous sachions où nous sommes rendus. (cf.#136)	Le formateur a été informé.	
Commentaire : Aucun matériel de fourni pour amener avec soi. (cf. #140)	Le PESR est désormais disponible.	
Commentaire : Écran trop petit (cf. #141)	L'AQTr prend note pour les prochaines formations.	
Commentaire : Pas de date précise pour le programme. (cf. #145)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Sans le livre, on ne peut pas commencer à se préparer avant la fin février. (cf. #147)	Le PESR est désormais disponible.	

Commentaire : Aucun document à nous remettre. L'évaluation après chaque sortie est exagérée. Perte d'argent car on nous répète le cours moniteur. La grandeur des terrains pratiques devrait être ajustée au nombre de motos (cf. #150)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J'ai perdu une journée de travail pour apprendre ce que je savais déjà. Je trouve inutile d'augmenter le prix du cours dû au nouveau programme. (cf. #151)	L'AQTr en prend note pour les prochaines formations.	
Commentaire : J'aurais préféré que la formation soit donnée plus tôt car les changements sont déjà en vigueur pour la pratique. Incohérence entre les cours moto et auto en ce qui a trait à la signalisation (cf. #152)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire (Suggestion) Augmenter de 4 à 5 le nombre d'élèves sur la route car il sera difficile de retrancher un élève. (cf. #156)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Besoin d'avoir plus de professionnels de la moto pour la conception du guide et des manœuvres. Penser plus en fonction du terrain et non du remplissage de papier. (cf. #161)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Manque de renseignements. La formation instructeur devrait se donner le plus vite possible. Pas de bons changements dans le code de la route moto. Je n'aime pas remplir des évaluations à toutes les quatre heures, elles ne devraient pas être obligatoires. (cf. #162)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : 18 heures en circuit fermé aurait été suffisant. 16 heures, c'est trop serré. (cf. #163)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Beaucoup de questions sans réponses. Guide à repenser. (cf. #164)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Permettre aux participants d'avoir les outils (livres, vidéos, copies papier du Power Point) afin de prendre des notes et de pouvoir donner le cours. (cf. #165)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Trop de zones grises vu que le cahier est incomplet, beaucoup de questions restées sans réponses. (cf. #166)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J'aurais aimé plus de vidéos avec des exemples. (cf. #168)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J'aurais aimé voir une vidéo de l'examen en circuit fermé. (cf. #169)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : La réforme est arrivée trop tard, on manque de temps pour se préparer avant le début de la saison. (cf. #176)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J'aurais aimé avoir cette formation lorsqu'elle aurait été à point car je devrai encore m'absenter de mon travail pour connaître les modifications. (cf. #177)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Se concentrer plus sur le programme que sur le guide Conduire une moto et ses lacunes. (cf. #178)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Aimerais avoir la possibilité de faire des sorties de 3 heures sur la route. Avoir la possibilité de sortie avec 1 moniteur et 5 élèves. Avoir la possibilité de faire la première sortie sur route après la dernière pratique sur le terrain après 5 jours au lieu de 7 jours car cela faciliterait les cédules de sorties sur route. (cf. #179)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.

Commentaire : Le matériel contient des erreurs et devrait être corrigé avant d’être distribué aux élèves. Cette formation aurait dû avoir lieu avant ou à la date de la mise en application. (cf. #180)	L’AQTr en prend note.	
Commentaire : Il serait dans l’intérêt de tous d’inclure des gens de l’industrie dans la conception du cours. (cf. #181)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Formation donnée sans que le programme soit défini. (cf. #182)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J’aurais aimé avoir suivi la formation avec toutes les informations complètes et finales. J’ai l’impression de ne pas avoir rentabilisé mon temps. (cf.#183)	L’AQTr en prend note.	
Commentaire : Power Point trop petit, matériel non prêt, pas beaucoup de nouveau car matériel et support inexistant, redondant. (cf. #187)	Pour ce qui est de la grandeur du Power Point, l’AQTr prend note pour les prochaines formations en groupe.	
Commentaire : Certains éléments sont obscurs car le programme n’est pas achevé. (cf. #188)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : J’ai hâte d’avoir la documentation. (cf. #193)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Dommage de ne pas avoir de livre à conserver. (cf. #195)	Le PESR est désormais disponible.	
Commentaire : Pour nous, je crois qu’il va falloir faire de la moto pour suivre le cours. (cf. #196)	L’AQTr en prend note.	
Commentaire : Je crois fortement que la formation de 4 blocs de 4 heures est trop longue, si on arrive à 21 hres, il fait noir et les tracés sont moins visibles même si c’est éclairé, fatigue, etc. les blocs de 3 hres seraient mieux. (cf. #196)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Formation sur Skype : son et image très difficile à comprendre, perte d’image. (cf. #197)	C’est au choix de l’élève. L’élève peut s’il le souhaite se déplacer pour une formation qui se donne en personne ou chercher un accès à une visioconférence.	
Commentaire : Le temps et la qualité sonore pour la diffusion de la formation sont des points à améliorer. (cf. #198)	L’AQTr prend note.	
Commentaire : La mise à jour devrait être faite plus en avance pour permettre aux écoles de conduite de pouvoir commencer leur saison de moto plus tôt. Nous sommes en attente des dates et des détails concernant les cours d’instructeur. (cf. #200)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : La confirmation de la date et le test Skype furent un peu à la dernière minute. (cf. #201)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Décevant de ne pas avoir les outils pédagogiques. (cf. #202)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.
Commentaire : Il aurait été important de produire une vidéo du circuit fermé ainsi que le PESR à notre entière disposition après la formation. (cf. #203)		Nous prenons note des différents commentaires formulés.

Commentaire : Manque de documents écrits, organisé à la dernière minute? Aucune note restante. (cf. #204)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : Documents non disponibles (cf. #238)	Documents du PESR désormais disponibles.	
Commentaire : Il aurait été agréable d'avoir un livre pour pouvoir le consulter à la maison. (cf. #239)	Le PESR – moto est désormais disponible.	
Commentaire : Dommage de ne pas quitter le cours avec un programme. Les délais pour recevoir les informations de la SAAQ sont trop longs. (cf. #240)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : On aurait pu nous remettre des documents écrits pour références ultérieures. (cf. #241)	L'AQTr en prend note.	
Commentaire : Il faudrait qu'on ait nos propres documents. (cf. #242)	L'AQTr en prend note.	

Questions dirigées à la SAAQ	Réponse proposée par l'AQTr	Réponse de la SAAQ
Question : Peut-on vendre un cours formation théorique « autoformation »? (cf. #163)	Oui, l'école peut offrir de l'autoformation. Le prix est déterminé par l'école.	
Question : Peut-on faire le cours moto complet en 11 jours? (cf. #132)	Voir le dispositif de formation PESR – moto.	
Question : Y-a-t-il un délai minimum pour compléter le cours de moto? (cf. #132)	Voir le dispositif de formation PESR – moto.	
<p>Question : Est-ce qu'une moto doit être immatriculée pour circuler en circuit fermé? (cf. #134)</p> <p>Question : Est-ce que les motos en circuit fermé doivent être immatriculées route (Econ) ou hors route (Econ) ou les 2? (cf. #137)</p>	<p>Oui, elle peut être immatriculée route ou hors route. Elles peuvent être l'une ou l'autre. Toutefois, les motos hors route ne peuvent aller dans le réseau routier.</p> <p>Selon l'annexe 2 des <i>Exigences</i> en vigueur, l'école de conduite reconnue doit fournir le certificat d'immatriculation de chaque véhicule établissant qu'il est immatriculé avec la catégorie d'usage "école de conduite" (ECOND), (point 20). Toujours selon l'annexe 2, l'école de conduite reconnue doit fournir un contrat d'assurance pour chaque véhicule de l'école de conduite affecté à l'enseignement et immatriculé "hors-route", couvrant le préjudice corporel des élèves et des formateurs de l'école de conduite, (point 26). Ces 2 points des Exigences précisent donc qu'il est nécessaire que les véhicules soient immatriculés ECOND et que les motos peuvent être immatriculé hors-route (ECOND) pour les motocyclettes ne servant qu'en circuit fermé, mais un contrat d'assurance couvrant le préjudice corporel est nécessaire.</p>	
Question : Si l'élève a déjà le 6R, peut-il être exempt du cours théorique? (cf. #46)	L'élève ne peut être exempté du cours théorique puisqu'il est obligatoire. Cf. bulletin transmis aux écoles expliquant la période de transition en date du 2014-12-17.	

<p>Question : Quelles sont les possibilités pour informatiser les évaluations et limiter le papier? (cf. #50)</p>	<p>L'école doit suggérer des pistes. Ces demandes seront acheminées à la SAAQ pour approbation.</p>	
<p>Question : Allez-vous mettre 4 choix sur le site Web comme à l'examen de la SAAQ? En d'autres termes, l'examen de la SAAQ offre 4 choix de réponses, mais le site, seulement 3. (cf. #54)</p>		<p>La SAAQ n'ajoutera pas de 4^e choix de réponse aux questions présentées dans le jeu-questionnaire.</p> <p>Il est important de souligner aux élèves que le jeu-questionnaire présenté sur le site Internet de la Société n'est pas un outil pour la préparation aux examens théoriques.</p> <p>La section « <i>Testez vos connaissances</i> » du site Web de la SAAQ présente un jeu-questionnaire destiné à l'ensemble de la population afin de permettre un rafraîchissement de leurs connaissances. On y indique d'ailleurs dans cette section du site Web :</p> <p><i>« Notez que ce questionnaire n'est pas une réplique de l'examen théorique à réussir pour obtenir un permis de conduire. »</i></p> <p>Pour se préparer, les élèves doivent avoir recours aux exercices présents dans le Guide.</p>
<p>Question : Pourquoi la SAAQ accepte-t-elle des candidats sans gants, en T-shirt, etc. à l'examen en CF? (cf.#70)</p>		<p>Seul le port du casque protecteur est prescrit par le <i>Code de la sécurité routière</i>.</p>

<p>Question : Comment voulez-vous que les élèves adoptent un comportement SCR si de la théorie et 2h de pratique sont coupées? (cf. #74)</p>		<p>La durée de la formation en circuit fermé a effectivement été réduite de deux heures. Il est important de rappeler que dès l'obtention du permis 6A apprenti, ce qui survient généralement quelques jours après la fin que la formation en école de conduite ait été réussie, la personne conduira presque exclusivement sur le réseau routier. Six heures de formation pratique sur route ont donc été ajoutées afin que la personne soit exposée aux différentes situations de conduite auxquelles elle devra faire face, et ce, de manière à s'assurer que cette personne est en mesure de conduire de façon sécuritaire dans les différentes situations de conduite.</p>
<p>Question : a. Pendant combien de temps faut-il être moniteur avant de devenir instructeur? Qui fait partie du comité consultatif moto? Pourquoi les propriétaires d'école ne connaissent-ils pas le domaine de la moto? b. Comment vont-ils évaluer les écoles de conduite (cf. #176)</p>	<p>b. Ces modalités restent encore à définir.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dorénavant, le statut des formateurs moto est celui de <i>moniteur-instructeur</i>. 2. La SAAQ; l'AQTr; les trois regroupements d'écoles de conduite (AECQ, ConduiPro, TECNIC). 3. S/O 4. Les modalités de contrôle de la qualité relève de l'AQTr.
<p>Question : Serait-il possible de ne pas écrire le prix au verso du manuel <i>Conduire une moto</i> afin que nous puissions avoir une autre source de revenus comme le livre du cours PESR qui est à prix ouvert et laissé à la discrétion des écoles? (cf. #165)</p>		<p>Le guide est une référence publiée par les <i>Publications du Québec</i>. Toute question à cet égard doit leur être adressée.</p>
<p>Question : Pourquoi une école de conduite ne pourrait-elle pas réaliser une formation pratique de 10 heures avec la séquence suivante : 2H-2H-3H-3H (cf. #165)</p>		<p>La possibilité d'effectuer des sorties sur route d'une durée de trois heures a été évoquée. Cette proposition n'a pas été retenue par les regroupements en raison des difficultés qu'elle engendrait pour les écoles de conduite quant à l'organisation du travail.</p>

<p>Question : Pourquoi ne pas commencer la semaine le samedi? (cf. #168)</p>		<p>Cette norme prévalait dans le programme précédent de formation à la conduite d'une moto. Cette norme a été maintenue.</p>
<p>Question : Est-ce que la pause prise sur le temps de route est obligatoire? (cf. #152)</p>	<p>« Des pauses doivent être prévues, selon les besoins de l'élève. » (selon le PESR)</p>	
<p>Question : Est-ce que l'élève qui a suivi la théorie avec l'ancienne version du livre <i>Conduire une moto</i> sera surpris du changement d'examen à la SAAQ? (cf. #137)</p>		<p>Tout dépend du niveau de compréhension de l'élève à l'égard des notions présentées dans la version antérieure du guide.</p>
<p>Question : Est-ce qu'un moniteur a le droit de prendre sa moto personnelle pour les cours sur la route? (cf. #137)</p>	<p>Non, cf. article 2.16 des <i>Exigences détaillées</i> : « Les véhicules affectés à l'enseignement, à l'exception des cyclomoteurs et des motocyclettes à trois roues, doivent être la propriété de l'école de conduite, de sa personne responsable, d'une entreprise appartenant à celle-ci (société de gestion par exemple) ou d'une entreprise spécialisée en location crédit-bail. »</p>	
<p>Question : Doit-on faire les 6 heures de théorie avant le circuit fermé? (cf. #137)</p>	<p>Non. Seul le premier bloc de 3 heures doit être fait avant le circuit fermé. (Cf. page 5 du PESR – moto).</p>	
<p>Question : Est-ce qu'un moniteur est protégé par une assurance quelconque advenant un accident? (cf. #138)</p>	<p>L'AQTr ne peut répondre à cette question, car celle-ci aurait besoin d'être précisée. Pour information, l'assurance auto couvre les dommages causés à l'auto. L'assurance responsabilité civile couvre les dommages causés à autrui. D'ordre général, les blessures causées lors d'un accident de la route sont couverts par le régime de la SAAQ. Plus précisément, si l'accident cause un préjudice corporel au formateur dans le cadre de son travail, il pourrait avoir droit à la CSST. Il faudrait toutefois valider cette information auprès de la SAAQ et/ou de la CSST.</p>	